



**FOURNITURE DES
MANUELS SCOLAIRES**

LYCEE JEANNE D'ARC

BAYEUX

2020/2021

Chers parents,

Par l'implication bénévole de ses membres depuis de nombreuses années, l'APEL fournit aux lycéens les manuels scolaires sélectionnés par leurs professeurs.

L'APEL met à disposition les manuels scolaires uniquement aux élèves dont les parents ont accepté l'adhésion à l'APEL

L'AIDE DU CONSEIL REGIONAL DE NORMANDIE :

La région Normandie accorde pour tous les lycéens une participation sous la forme d'une carte à QR CODE appelée carte atouts (anciennement carte@too)

Cette année, le montant crédité sur cette carte est de 70€ pour tous les élèves, y compris les boursiers.

ATTENTION !!!! Les futurs élèves de seconde doivent créer un compte carte ATOUTS dès le 1^{er} juillet et si possible avant le 7 juillet.

Les futurs premières et terminales doivent en créer nouveau compte également.

MODALITES DE FOURNITURE DES MANUELS : Pour bénéficier de ce service, **exclusivement réservé aux adhérents de l'APEL**, vous devrez :

- Adhérer à l'APEL (le montant de la cotisation, soit 17 €, sera porté sur votre facture annuelle, et prélevée par l'OGEC.)*
- Vous acquitter d'une contribution annuelle dont le montant est de 70€ et qui peut être réglée :
 - Par chèque à l'ordre de l'APEL, et/ou
 - En espèces, et/ou
 - Par le débit de la carte ATOUTS
- Nous remettre un chèque de caution de 200 €

**Si vous annulez au cours de l'année scolaire votre adhésion à l'APEL, nous considérerons que vous avez acheté les manuels scolaires et votre caution sera encaissée.*

MONTANT DE LA CONTRIBUTION :

Son montant est fixé à 70 € pour l'année scolaire

PRECISIONS :

- Votre chèque de caution sera encaissé dans les cas suivants :
 - Perte, dégradation ou de non restitution des manuels scolaires dans les délais demandés et auprès (et uniquement) des membres de l'APEL.
 - Annulation de votre adhésion à l'APEL en cours d'année.
- Les manuels scolaires doivent être couverts par vos soins (couvertures autocollantes interdites)
- Lors de la restitution, veillez à réparer et gommer les manuels scolaires détériorés afin d'éviter les frais de participation (10€)

Les élèves en litige avec l'APEL ne seront pas servis à la rentrée.

DISTRIBUTION :

La distribution aura lieu au **LYCEE** aux dates et heures communiquées en juillet, vous devrez venir munis :

1. Du bulletin d'adhésion/contrat de mise à disposition des livres (en pièce-jointe ou à télécharger sur le site de l'établissement)
2. D'un chèque de caution d'un montant de 200 € (à l'ordre de l'APEL)
3. Du Règlement de la contribution pour un montant de 70 €
4. De la carte ATOUTS si vous choisissez ce mode de règlement.

Nous espérons que vous apprécierez notre service et nous vous remercions de nous faciliter la tâche en respectant les consignes qui vous seront données.

Le bureau de l'APEL

Pour toute question, vous pouvez nous contacter par mail :

presidence@apeljdabayeux.fr ou secretariat@apeljdabayeux.fr

**En résumé, vous devez remettre à vos enfants,
pour la distribution des livres :**

- ➔ **Le Bulletin d'adhésion/contrat de mise à disposition des manuels**
- ➔ **Un chèque de caution de 200 € (à l'ordre de l'APEL)**
- ➔ **Le règlement de 70 € correspondant au montant de la contribution (Chèque et/ou espèces et/ou carte ATOUTS)**
 - *En cas d'utilisation de la carte ATOUTS, assurez-vous que le compte est bien activé afin de pouvoir être débité le jour de la remise des manuels scolaires. **Si la carte ne peut être débitée, nous ne pourrons pas donner les manuels scolaires à vos enfants.***